

Manche. Le but des classes externalisées : « S'accepter les uns les autres »



Virginie Desdevises, au centre, est directrice du pôle enfance de l'Apei. Ouest-France

Deux établissements scolaires du Saint-Lois accueillent des jeunes atteints de troubles cognitifs qui vont en classe dans les structures classiques : écoles et collèges. Pour Virginie Desdevises, directrice du pôle enfance de l'Apei, association des parents d'enfants inadaptés qui gère les Institut médico éducatifs, le bilan est positif.

Virginie Desdevises, directrice du pôle enfance, de l'Apei, association des parents d'enfants inadaptés. Elle a répondu à nos questions.

Qu'est-ce que le dispositif « classe externalisée » ?

Ce sont des jeunes d'un Institut médico-éducatif, atteints de troubles cognitifs qui vont faire classe dans les structures classiques : écoles et collèges. C'est une

convention tripartite entre l'Agence régionale de santé (ARS), l'Éducation nationale et nous, en tant qu'association.

Quels sont les établissements qui bénéficient du dispositif classe externalisée ?

Dans la Manche, il y a l'Institut médico-éducatif Maurice-Marie à Saint-Lô, qui a mis en place une classe externalisée dans l'école élémentaire Marie-Ravenel à Agneaux, depuis la rentrée de septembre 2019. Le collège Georges-Lavalley à Saint-Lô a également une classe, en partenariat avec l'IME de la Fresnelière. Nous avons un bilan positif et nous travaillons à étendre ce dispositif pour l'IME de la Rose des vents à Coutances.

Qu'est-ce que l'inclusion sociale apporte à des jeunes atteints de handicap cognitif ?

Tout d'abord que ces jeunes puissent bénéficier d'une scolarité identique aux autres élèves. Et, surtout, c'est l'ouverture aux autres, s'accepter les uns les autres pour ainsi envisager une formation et un métier en milieu ordinaire.

Recueilli par Pauline BOUTIN.